

Mata-Utu, le 18 août 2016

NOTE D'INFORMATION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

INSCRIPTIONS AUX CONCOURS, RECRUTEMENTS RÉSERVÉS, ET
EXAMENS PROFESSIONNELS D'AVANCEMENT DE GRADE DES
PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ENCADREMENT ET ADMINISTRATIFS,
SOCIAUX, DE SANTÉ ET DES BIBLIOTHÈQUES
SESSION 2017

La vice-rectrice

Service des examens et
concours

n°2016-116

Affaire suivie par :

S.TALAHA

Téléphone

(681) 72 28 28

Télécopie

(681) 72 20 40

Courriel

ve-e-c@ac-wf.wf

Adresse

BP 244 - Mata'Utu

98600 UVEA

Wallis et Futuna

MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats s'inscrivent par internet et accèdent au service d'inscription aux adresses suivantes selon le type de concours choisi :

- pour les concours de recrutement de professeurs des écoles et les personnels de l'enseignement du second degré :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

- pour les concours de conseillers principaux :

<http://www.education.gouv.fr/cid99268/devenir-conseiller-principal-education.html>

- pour les concours de personnels d'encadrement :

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

- pour les concours et les examens professionnels de personnels administratifs, sociaux, de santé :

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

- pour les concours et examens professionnels de personnels des bibliothèques :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

L'inscription par Internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation du concours choisi.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés, **les agents ne peuvent se présenter qu'à un seul recrutement réservé au titre de la même session.**

DATES D'INSCRIPTION

• du jeudi 8 septembre 2016, à partir de 12 heures,
au jeudi 13 octobre 2016, 17 heures, heure de Paris.

Toutefois, les candidats s'inscrivent par Internet **du mardi 7 février 2017 à partir de 12 h, au mardi 7 mars 2017, 17 heures, heure de Paris**, pour les concours ou examens mentionnés ci-dessous :

- infirmier ;
- assistant de service social ;
- secrétaire administratif de classe normale et secrétaire administratif de classe supérieure ;
- adjoint administratif de 1re classe ;
- concours réservé d'infirmier ;
- examen professionnalisé réservé d'assistant de service social ;
- examen professionnalisé réservé de secrétaire administratif de classe normale ;
- examen professionnalisé réservé d'adjoint administratif de 1re classe ;
- recrutement réservé sans concours d'adjoint administratif de 2e classe.

Les inscriptions aux examens professionnels d'avancement de grade dans le corps des SAENES relèvent cependant de la période d'inscription du 8 septembre au 13 octobre 2016.

Les inscriptions au titre des nouveaux concours de psychologue de l'éducation nationale et de conservateurs des bibliothèques externe spécial devraient se dérouler au premier trimestre 2017.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de s'inscrire par internet et de ne pas attendre les derniers jours pour effectuer cette opération. Ce mode d'inscription permet au candidat de maîtriser et de contrôler son inscription.

LIEU D'INSCRIPTION

Les candidats résidant à Wallis et Futuna sont tenus de s'inscrire en Nouvelle-Calédonie (vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie) et de subir les épreuves à Wallis et Futuna (Mata-Utu).

Pour plus de renseignements et d'informations concernant les modalités d'organisation des différents concours, recrutements et examens professionnels les candidats sont invités à consulter :

la note ministérielle n° 2016-113 du 20-7-2016, parue au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 29 du 21 juillet 2016, disponible sur le site internet du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104869

Afin d'assurer au mieux le suivi de la mise en place des épreuves et de la réception des sujets, les candidats voudront bien transmettre une copie de leur confirmation d'inscription au service des examens et concours.



Pour la vice-rectrice et par délégation
La secrétaire générale

Natacha SODDU